Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/9624 sur 3

Publication: 09/12/2024



## Pour l'autorité compétente par délégation **EXTRAIT DE REGISTRE** DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTR

# N DU C.C.A.S.

#### Séance du 26 Novembre 2024

Le 26 Novembre 2024 à 17h02, le conseil d'administration de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le mardi 19 Novembre 2024, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND-Adjoint délégué à la solidarité.

### Nombre de membres :

En exercice: 17

Présents :

09

Votants:

11

Secrétaire de séance : Mme Fabienne THIVILLIER

## Délibération n°01

Objet: Procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du 1er Octobre 2024 -**Approbation** 

## Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

## Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir Mme Catherine ZADRA.

#### Absents / Excusés :

M. Philippe CESANA, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Thierry NITCHEU, M. Henry DUPOIZAT, M. Jean GOYET, M. Charles DALLARA.

## Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R. 123-17 et R 123-20.

#### Considérant

Au cours du Conseil d'Administration du 1er Octobre 2024 ont été approuvées les délibérations suivantes :

- 1 Procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du 25/06/2024 -Approbation
- 2 Leg de Madame Marie Mathilde Pierrette FAURAN à la résidence la Croix de L'Orme – Approbation
- 3 Convention Soliha Approbation
- 4 Convention de partenariat d'intervention d'ergothérapeutes en résidence :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210147-20241126-26-11-2024 D01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Publication : 09/12/2024

approbation de la convention de partenariat Pour l'autorité compétente par délégation

5 Budget Annexe EHPAD - Décision Modificative n° 2 - ( bation

- 6 Budget annexe Résidences Autonomie Décision Modificative n°2 Approbation
- 7 Budget annexe Portage de repas Décision Modificative n°2 Approbation
- 8 Adhésion à la Structure Régionale d'Appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients « CEPPRAAL » (Coordination pour l'Evaluation des Pratiques Professionnelles en Auvergne Rhône Alpes) Approbation
- 9 « Hébergement et maintenance du progiciel de gestion des résidences pour personnes âgées, fournitures et prestations associées »
- 10 Activité de médiation animale pour les cinq EHPAD gérées par le CCAS de la Ville de Saint-Étienne
- 11 Activités pour les deux résidences autonomie dans le cadre du forfait autonomie
- 12 Convention de groupement de commandes / Achats de travaux, fournitures et services pour la Ville de Saint-Étienne, le Centre communal d'Action Sociale et Saint-Étienne Métropole
- 13 Appel d'offres relatif au traitement des analyses de biologie médicale des résidents des EHPAD gérés par le CCAS de la Ville de Saint-Étienne Autorisation à signer le marché.
- 14 Convention de partenariat avec le CHU de St-Etienne dans le cadre de l'action de formation professionnelle organisée par le réseau de médecine d'Urgence de la région Auvergne Rhône Alpes -Approbation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210147-20241126-26-11-2024 D01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/16/24 sur 3

Publication: 09/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

# L'Assemblée Délibérante approuve le procès-verbal du col l'administration du 1er Octobre 2024.

Vote à main levée : nombre de voix :

- POUR:

11

- CONTRE:

0

- ABSTENTION: 0

## Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir Mme Catherine ZADRA.

- Abstention :
- Contre:

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 26 Novembre 2024

Pour le Président et par délégation Le Vice-Président du C.C.A.S.

Frédéric DURAND

La secrétaire de séance,

Fabienne THIVILLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210147-20241126-26-11-2024\_D01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024 Publication : 09/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

